

Le renforcement des prêts garantis par l'Etat et des prêts directs de l'Etat aux entreprises

- **Vous êtes une entreprise et vous souhaitez contracter un prêt garanti par l'Etat :**

- Toutes les entreprises pourront contracter un prêt garanti par l'Etat jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020 en s'adressant à leur conseiller bancaire ;
- L'amortissement du prêt garanti par l'État pourra être étalé entre une et cinq années supplémentaires, avec des taux pour les petites et moyennes entreprises négociés avec les banques françaises compris entre 1 et 2,5 %, garantie de l'État comprise ;
- Les entreprises qui le souhaitent pourront demander un nouveau différé de remboursement du capital d'un an, soit deux années au total de différé.

- **Vous êtes une entreprise en grande difficulté et vous ne trouvez pas de solution de financement :**

Vous pouvez solliciter un prêt direct de l'Etat jusqu'au 30 juin 2021.

- Pour les entreprises de moins de 10 salariés, des prêts participatifs jusqu'à 20 000 € peuvent être obtenus ;
- Pour les entreprises de 10 à 49 salariés, des prêts participatifs jusqu'à 50 000 € peuvent être obtenus ;
- Pour les entreprises de plus de 50 salariés, des avances remboursables et prêts à taux bonifiés plafonnés à 3 mois de chiffres d'affaires peuvent être obtenus.

Les entreprises sont invitées à déposer leurs demandes auprès des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI). Elles peuvent s'appuyer dans leurs démarches sur le réseau des Commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises (CRP) animé par la Direction générale des Entreprises.

Pour plus d'informations sur les mesures d'urgence aux entreprises mises en place par le Gouvernement :

→ Une foire aux questions pour retrouver toutes les informations et les bons contacts : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/faq-mesures-soutien-economiques.pdf

→ Un numéro de téléphone pour vous orienter : **0 806 000 245** (service gratuit + coût de l'appel).
Les agents de cette plateforme téléphonique n'ont pas accès à vos données fiscales ou sociales et ne peuvent pas vous donner d'indications sur un dossier ou une demande déjà en cours.